POLITIQUE SPORTIVE DÉPARTEMENTALE

SUBVENTIONS EN FAVEUR DU SPORT

JE SUIS ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU
Comment le Département peut-il m'accompagner ?

Les aides auxquelles je peux prétendre

Selon mon projet et des critères pré-définis par le Département, je peux demander :

- **Une aide dans le cadre d'une intégration en Pôle (Espoir ou France)**
 → soutien à la scolarité
- **Une aide pour préparer et/ou participer à des évènements internationaux**
 → tournoi, compétition, manifestation

Est-ce que je suis éligible ?

Je vérifie que :

- Je réside dans le département
- Je suis licencié.e dans un club du département
- Je suis inscrit.e sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau

✓ Si je coche ces critères, je peux déposer une demande

Les documents à préparer

Avant de faire ma demande, je rassemble :

- Lettre adressée à la Présidente du Conseil Départemental formulant la demande
- Présentation de mon parcours sportif
- Certificat de scolarité
- Licence sportive de l'année en cours
- Attestation d'inscription en Pôle France ou Espoir
- Justificatif de résidence
- Budget prévisionnel

👉 Astuce : préparer tous les documents à l'avance fait gagner du temps

Comment faire ma demande ?

La demande doit être adressée par voie postale à :

Madame la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales
Hôtel du Département
24 quai Sadi Carnot – 66000 Perpignan

Besoin d'aide

Direction Éducation Jeunesse et Sport – Service Projets Innovation et Mobilité
catherine.cuny@cd66.fr ou bernadette.verdaguer@cd66.fr
04.68.52.98.33 ou 04.68.52.98.34

Département des Pyrénées-Orientales
Direction Éducation Jeunesse et Sport
Service Projets Innovation et Mobilité